

2. Dans combien de cas a-t-on révoqué l'ordre de fermeture dans chacune des provinces?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): 1. Depuis le 25 juin 1968: T.-N., 58; Île-du-P.-É., 31; N.-É., 121; N.-B., 101; Qué., 248; Ont., 336; Man., 62; Sask., 175; Alb., 117; C.-B., 46; Yukon, 2; T. du N.-O., 2; 2. T.-N., 12; N.-É. 1; N.-B., 1; Man., 1; Sask., 3.

La réponse à la partie 2 est la suivante: T.-N., 12; N.-É., 1; N.-B., 1; Man., 1; Sask., 3.

LE POURCENTAGE DES RECETTES FISCALES DÉPENSÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 1904—M. Robinson:

Quelle proportion des taxes qu'il a perçues le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pendant chacune des années 1940 à 1969 inclusivement?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Pendant chaque année financière de 1940-1941 à 1968-1969, le total des dépenses fédérales, y compris la sécurité de la vieillesse et les contributions aux provinces et aux municipalités, a dépassé 100 p. 100 du total des perceptions fiscales fédérales à l'exception des deux années financières 1947-1948 et 1948-1949 où elles se sont élevées à 89.6 p. 100 et 89.3 p. 100 respectivement. A noter qu'en plus d'être financées par les impôts, les dépenses fédérales sont financées par d'autres sources de revenu, comme le revenu de placement, l'emprunt et la réduction des soldes de caisse de l'État. Les deniers perçus par le gouvernement fédéral et versés aux provinces en vertu des accords de perception fiscale, en vigueur depuis 1962-1963, n'ont pas été inclus.

*AFFAIRES INDIENNES—LA QUESTION DE L'ÂGE DES ÉLECTEURS

Question n° 1907—M. Howard (Skeena):

1. Depuis le 1^{er} janvier 1970, quel est le nom de chaque bande d'Indiens avec laquelle le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a discuté la question de l'âge des électeurs, suivant la définition de la Loi sur les Indiens, et à quelle date chaque conversation a-t-elle eu lieu?

2. Quelle a été l'opinion exprimée par chaque bande sur cette question?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le ministre n'a eu aucun entretien officiel avec des bandes indiennes en particulier, à ce sujet. Toutefois, le directeur de la région de la Colombie-Britannique a discuté de la question avec le chef de la bande de Kitkatla, ainsi qu'avec le chef de la bande de Nanaïmo, à la fin d'avril dernier, et des discussions semblables ont eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard, avant les dernières élections provinciales, avec le chef de la réserve du lieu. L'Union des chefs de la Colombie-Britannique

qui a été informée de la nouvelle législation de leur province, ainsi que des changements que le ministre songe apporter à cet égard. Si, dans les autres provinces, le ministre n'a eu aucun entretien, il a cependant demandé à ses hauts fonctionnaires de s'entretenir avec les chefs indiens de ces régions, afin de connaître leurs opinions.

2. Après avoir étudié la question avec leur directeur régional et les surveillants placés sous leur autorité, les chefs de bande de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait savoir qu'ils désirent que l'âge officiel pour les élections provinciales, à savoir 19 ans, s'applique également dans le cas des élections de bande.

[Français]

LES FRAIS DE COURTAGE PAYÉS À LA COMPAGNIE «CARGILL GRAIN LIMITED»

Question n° 1910—M. Rondeau:

Combien la compagnie *Cargill Grain Limited* de Winnipeg, agent autorisé près la Commission du blé, a-t-elle retiré pour frais de courtage par suite de la négociation qui a abouti à la vente de 500,000 tonnes métriques (18.3 millions de boisseaux) de blé à la république Arabe unie?

L'hon. Otto E. Lang (ministre sans portefeuille): La Commission canadienne du blé ne rémunère pas les services de ses agents qui négocient des ventes de blé canadien.

[Traduction]

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

Question n° 1912—M. Coates:

1. Quand la Commission des prix et des revenus a-t-elle été établie, et quel en a été le coût jusqu'ici pour le gouvernement fédéral?

2. Qui est le président de la Commission, quel est son traitement annuel et quel a été le montant de ses dépenses jusqu'ici?

3. Qui a produit le feuillet que la Commission a posté récemment à beaucoup de Canadiens, combien le feuillet a-t-il coûté, combien en a-t-on envoyé, l'affranchissement a-t-il été payé pour son expédition et, le cas échéant, combien a coûté l'affranchissement et, si ce dernier n'a pas été payé, pour quelles raisons et les Commissions jouissent-elles de l'affranchissement gratuit et, dans l'affirmative, en vertu de quelle autorisation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le président de la Commission des prix et revenus m'a donné les renseignements suivants: 1. a) Le 19 juin 1969. b) (i) Année financière 1969-1970, \$555,600; (ii) Année financière (1^{er} avril 1970 au 25 mai 1970), \$137,907.

2. a) M. John H. Young. b) M. Young reçoit un traitement compris dans l'échelle d'un sous-ministre 3 (\$37,000 à \$40,000). c) (i) Frais de déplacement, du 7 mai 1969 au 25 mai 1970: \$4,745.70; (ii) Frais de déménagement \$2,040.41.